

NOTE DE SYNTHÈSE
Relative aux projets de réformes à la DGD

A. Réformes en cours :

1. En matière d'amélioration des recettes :

- Réappropriation de la fonction d'évaluation en Douane par les agents des Douanes
- Mise en place du Centre d'Expertise Technique (CET)
- Gestion des risques et sélectivité automatique des contrôles

2. En matière de gestion des ressources humaines

- Anti-corruption et promotion de l'intégrité (A-CPI)
- Gestion stratégique des RH basée sur la compétence à travers la Modernisation des Administrations Douanières en Afrique de l'Ouest (MADAO)

3. En matière d'utilisation des NTIC

- Site web, application smartphone et comptes des réseaux sociaux ;
- Mise en place de l'intranet collaboratif
- Mise en place d'une informatique décisionnelle pour les besoins spécifiques de la Douane
- Système interconnecté de gestion des marchandises en transit (SIGMAT)
- Interfaçage avec le Centre d'Expertise Technique (CET)
- Mise à jour des différents modules du Sydonia World
- Projet d'amélioration et de dématérialisation des procédures dans Sydonia World

4. En matière de modernisation des procédures

- Projet de relecture du Code des Douanes
- Projets de textes portant application du Code des Douanes
 - o Décrets
 - o Arrêtés
 - o Notes de service
- Projet d'arrêté relatif à la mise en douane des portables GSM

B. OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

a) ASYVAL :

- Améliorer les recettes à travers la maîtrise de l'évaluation en douane par les agents des Douanes

b) CET :

- Internaliser la fonction contrôle documentaire pré-dédouanement afin de faciliter et améliorer la sélectivité des contrôles

c) Sélectivité des contrôles

- Concentrer les contrôles sur des produits présentant des risques de fraude en vue de rentabiliser les contrôles et faciliter les opérations de dédouanement

d) Programme Anti Corruption et Promotion de l'intégrité des agents des Douanes (A-CPI)

- Améliorer l'environnement des affaires en matière d'échanges transfrontaliers

e) Gestion stratégique des RH basée sur la compétence Modernisation des Administrations douanières en Afrique de l'Ouest (MADAO)

- Disposer d'outils modernes de gestion des ressources humaines fondés sur l'appréciation des compétences et la mesure de la performance du personnel

C. Reforme prioritaires

Cinq reformes sont prioritaires et doivent être réalisées entre 2021 et 2023. Il s'agit de :

- Réappropriation de la fonction d'évaluation en Douane par les agents des Douanes
- Mise en place du Centre d'Expertise Technique (CET)
- Gestion des risques et sélectivité automatique des contrôles
- Anti-corruption et promotion de l'intégrité (A-CPI)
- Gestion stratégique des RH basée sur la compétence à travers la Modernisation des Administrations Douanières en Afrique de l'Ouest (MADAO)